

# MODE D'EMPLOI EXÉCUTION DU VOTE

## COMMENT VOTER ÉLECTRONIQUEMENT ?

### ACCÈS AU SYSTÈME DE VOTE ÉLECTRONIQUE

Copiez l'URL : [https://oa-evoting.be] et collez-la dans la barre d'adresse de votre navigateur (Internet Explorer, Google Chrome, etc.).

### AUTHENTIFICATION

Une fois l'URL ouverte, la page d'accueil s'affiche (Figure 1). Cliquez sur le bouton "Aanmelden - Se connecter - Anmelden".

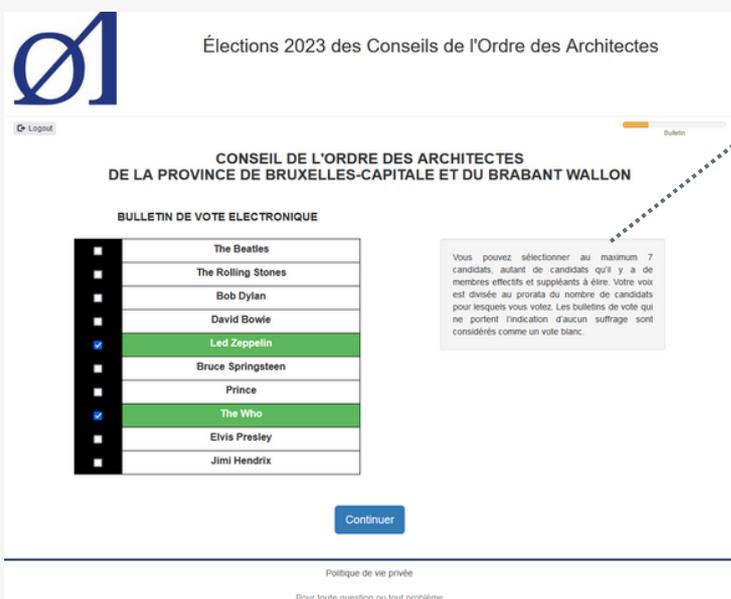


[Figure 1]

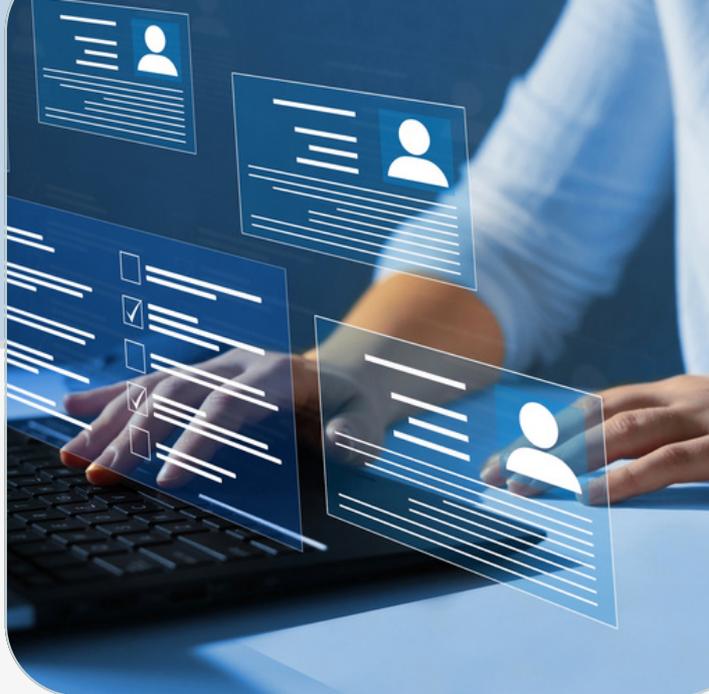
Vous serez alors redirigé vers le système d'authentification fédéral (CSAM), où vous pourrez utiliser l'eID ou itsme pour prouver votre identité.

### BULLETIN DE VOTE

Une fois authentifié, la page affiche le bulletin de vote (Figure 2).



[Figure 2]



### Attention

L'apparence du bulletin de vote varie en fonction de l'appareil que vous utilisez (PC, tablette, smartphone) et/ou de la taille de votre écran. Faites défiler vers le bas si nécessaire pour voir tous les candidats et le bouton "Continuer".

### ATTRIBUTION DES SUFFRAGES

Pour attribuer vos suffrages, cliquez sur le candidat de votre choix ou sur la case à côté de son nom. Le nom du candidat sélectionné sera surligné en vert, et la case sera cochée.

Vous pouvez modifier votre vote en cliquant à nouveau sur le candidat ou la case. Pour un vote blanc, ne sélectionnez aucun candidat et cliquez sur "Continuer".

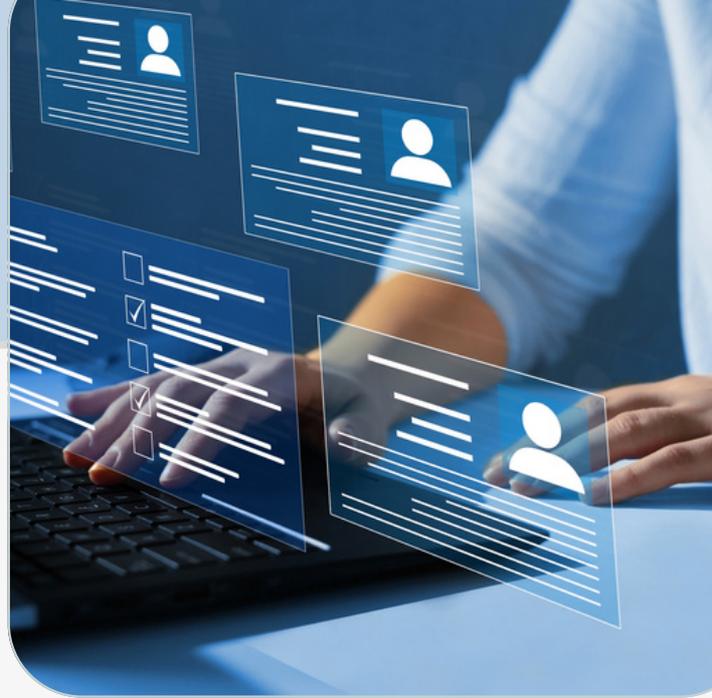
### LIMITATION DU NOMBRE DE CANDIDATS

Note : Le système de vote ne permet pas de voter pour plus de 7 candidats.

# MODE D'EMPLOI

## EXÉCUTION DU VOTE

SUITE



### CONFIRMATION

Un écran de confirmation affichera un récapitulatif de vos votes (Figure 3). Si tout est conforme à votre choix, cliquez sur "Confirmer mon choix".



[Figure 3]

### MODIFICATION DES SUFFRAGES

Si vous souhaitez modifier vos votes ou si quelque chose ne correspond pas, cliquez sur "Modifier". Vous serez ramené à l'écran du bulletin de vote où vous pourrez apporter des modifications.

### CONFIRMATION FINALE

Vous recevez une confirmation que votre vote a bien été enregistré. Vous pouvez imprimer cette confirmation. (Figure 4)



[Figure 4]